J. M. Le Gros.

Fft.3 20708
rep

Case
FRC
27618

EXAMEN

DU SYSTÊME POLITIQUE

DE M. NECKER.

EXAMEN

DU

SYSTÊME POLITIQUE

DE M. NECKER.

Mémoire joint à la Lettre écrite au Roi par M. de Calonne, le 9 février 1789.

1789.

BIBLIOTECA
DE MILANO

EXAMEN
DU SYSTÊME POLITIQUE
DE M. NECKER.

Je donne d'abord l'analyse exacte de ce système ; j'en examine ensuite les bases fondamentales.

I.

Analyse du système politique.

Le but général que se propose M. Necker, page 21 de son Rapport, est la construction d'un édifice inébranlable de prospérité & de bonheur.

1°. Pour construire cet édifice, il suppose d'abord la convocation des Etats-Généraux du Royaume, il en assure le

retour ſucceſſif à des époques fixes & déterminées par une loi ſtable & perpétuelle, page 17.

2°. Dans les États-Généraux ſera reglé ce qui concerne 1°. la grande queſtion ſur les Lettres-de-cachet; 2° la meſure de liberté qu'il convient d'accorder à la Preſſe; 3°. la fixité des dépenſes en tout genre, ſans diſtinguer celles qui tiennent plus particulierement à la perſonne du Roi, page 20; 4°. la promeſſe que le Souverain a faite de ne mettre aucun nouvel impôt ſans le conſentement des Etats-Généraux & de n'en proroger aucun ſans cette condition, page 19; 5°. les loix civiles & criminelles, & la légiſlation générale, pages 18 & 21, &c. &c. &c.

3°. Le vœu du Tiers-Etat, quand il eſt unanime, quand il eſt conforme aux principes généraux d'équité, s'appellera toujours le vœu national, page 12.

4°. Au ſein des Etats-Généraux,

M. Necker donne des Etats provinciaux, & forme, par le moyen de ce grand projet, un lien durable entre l'adminiſtration particuliere de chaque Province & la légiſlation générale, page 21.

5°. Il ne diſſimule pas que, dans ce plan politique, le Souverain s'impoſe à lui-même *des gênes* ainſi qu'à ſes Succeſſeurs, qu'il *fait des ſacrifices*, page 21, qu'il ſacrifie même *quelques-unes de ſes prérogatives*, page 23.

6°. Mais il répond que ces ſacrifices contribueront au bonheur particulier du Souverain, parce que la ſatisfaction attachée à un pouvoir ſans limites eſt toute d'imagination, au lieu que le Roi, s'environnant des Députés de la Nation, ne ſera plus agité entre les divers ſyſtêmes de ſes Miniſtres, & ſe délivrera, pour toujours, de cette ſuite d'incertitudes & de balancemens, de défiances & de regrets,

qui font le malheur des bons Princes, pages 23 & 24.

7°. Il ajoute que, dans ce plan, par une ſeule application, grande & généreuſe, de la puiſſance ſouveraine, le Roi fait le plus grand avantage de l'Etat & la plus grande félicité de ſes ſujets, page 23; qu'enfin, en faiſant le plus bel uſage de ſa puiſſance, le ſeul qui ne ſoit pas ſuſceptible de partage, puiſqu'il ne peut émaner que de ſon propre cœur, il conſerve cependant toutes les grandes fonctions du pouvoir ſuprême; car les Aſſemblées Nationales, ſans un guide, ſans un protecteur de la juſtice, ſans un défenſeur des foibles, pourroient elles-mêmes *s'égarer*, page 25.

88. C'eſt ainſi qu'avec des Etats-Généraux ſucceſſifs, avec les pouvoirs qui leurs ſont attribués, avec les Etats provinciaux auxquels le Souverain donnera des témoignages de confiance fort éten-

dus, afin de diminuer, autant qu'il eſt poſſible, les détails de l'adminiſtration premiere, page 22, M. Necker parvient à ſon but & conſtruit pour la France un édifice inébranlable de proſpérité & de bonheur.

Examinons maintenant 1°. l'édifice inébranlable de bonheur que M. Necker nous annonce; 2°. la baſe fondamentale ſur laquelle il éleve cet important édifice.

II.

Réflexions ſur l'édifice inébranlable de bonheur projetté par M. Necker.

Premiere Réelexion. Sans doute *la conſtruction d'un édifice inébranlable de bonheur* pour un Peuple quelconque; & pour la France en particulier, ſeroit le chef-d'œuvre de l'eſprit humain, & mériteroit toute la reconnoiſſance de la Nation, qui ſeroit l'objet d'un pareil travail.

M. Necker n'ignore pas que pluſieurs Philoſophes l'ont tenté, & ſe ſont flatté même d'y avoir réuſſi : il connoît, à coup sûr la République de Platon, les écrits du célebre Confucius, l'Utopie qu'on attribue à l'illuſtre Chancelier Thomas Morus. Il ſait que jamais la manie des *conſtructions politiques* n'a ſubjugué les têtes avec plus d'énergie que de nos jours.

Jean Jacques, le bon Jean Jacques Rouſſeau, Citoyen de Geneve, diſoit : *Seul j'édifie avec ſolidité.* Gebelin, ſon antagoniſte, s'écrioit avec la même confiance : *J'éleve un édifice rayonnant de ſageſſe & de ſplendeur. Lui ſeul*, ajoutoit le Panégyriſte de Gebelin, *lui ſeul a élevé un édifice qui bravera l'injure des ſiecles.* Tous les Economiſtes, d'après leur Patriarche, Queſnay, ſe vantent de *conſtruire* ſur le modele de la Nature & *de ſon grand ordre de vraies Phiſiocraties*, c'eſt-à-dire, *des Gouvernemens*

parfaitement heureux. Boullanger, ce jeune Ingénieur des Ponts & Chauſſées, n'a-t-il pas découvert, *dans les criſes périodiques de la Nature, le plan d'un Gouvernement monarchique*, qu'il dit être *le chef-d'œuvre de la raiſon humaine.* En un mot, depuis cinquante ans, point de Philoſophe, quelque chétif qu'il puiſſe être, qui ne donne au Public *ſon plan de conſtruction politique*, & qui ne voie, à l'aide de ſes principes, la félicité ſuprême deſcendre du haut des cieux pour renouveller la face de la terre.

Le fait eſt certain. M. Necker n'en diſconviendra pas. Or quel a été le produit de ces ſublimes conceptions? qu'elles en ont été les ſuites? Les petites Républiques de Jean Jacques, fondées ſur ſon contrat ſocial; les vaſtes Empires agricoles des Docteurs économiſtes, inconteſtablement nés *d'aſſociations libres & volontaires, les Monarchies de* Boullanger,

filles de la raiſon publique, ſeule Reine de l'Univers, tous ces beaux plans politiques, tous, ſoit diſant *vrais, ſolides, inebranlables*, revus, corrigés, augmentés, modifiés ſuivant les vues des différents Architectes, ont circulé dans l'Europe, ont monté les têtes, ont fait germer, dans tous les états indiſtinctement, l'eſprit d'indépendance, le mépris de toute autorité : nous voyons en conſéquence, aujourd'hui, les citoyens s'armer les uns contre les autres; & Dieu nous préſerve d'être les témoins d'une inſurrection générale contre les Puiſſances qui nous gouvernent maintenant ; je le demande : comment, dans des circonſtances auſſi critiques, un homme ſage & prudent vient-il annoncer une nouvelle conſtruction politique, un nouvel édifice de bonheur. Dès 1785 & 1786, un citoyen, dans des analyſes raiſonnées des ſyſtêmes de Jean Jacques, de Gebelin, de Boul-

langer, & de la ſecte économique, avertiſſoit les Souverains de ſe mettre en garde contre ces pompeux *édifices*. Si vous haſardez, leur diſoit-il, *de réaliſer ces plans politiques, vous ſerez, à coup sûr, les premieres victimes de votre imprudence* : comment ſe fait-il qu'un ſage, un philoſophe, un perſonnage public, chargé des fonctions du plus important miniſtere, *au milieu des travaux de tout genre, qui lui laiſſent ſi peu de moments*, comme il en convient lui-même, page 23; comment, dis-je, ſe fait-il qu'il n'ait pas craint de propoſer à la Nation *des nouveautés politiques, auxquelles*, ſelon lui-même, page 19, *elle n'eſt pas encore faite, & qui la diſtrayent, pour un temps, de ſon caractere naturel.*

Quelle diſtraction grand Dieu ! d'une Nation franche, humaine, bienfaiſante, gaie, dont tous les membres parfaitement unis s'aimoient, s'eſtimoient, ſe

reſpectoient réciproquement ; ces *nouveautés politiques*, par une étrange & ſubite métamorphoſe, en ont fait une Nation farouche, cruelle, atrabilaire, égoïſte, miſantrope. Qu'on ſe rappelle les ſcènes tragiques de la Bretagne ? qu'on jette les yeux ſur les marches & contre-marches d'un nombre de citoyens qui ne cherchent qu'à ſe détruire ? qu'on liſe cette multitude infinie de brochures diſtribuées avec une profuſion inouie, dans toute l'étendue du Royaume ? On ne parle plus dans les cercles que de *régénération*, d'*inſurrection*, de *reforme*, de *révolution*, de *nouvel ordre de choſes* ; les anciens uſages ſont mépriſés, les loix les plus reſpectables ſont avilies ; plus de reſpect pour les Magiſtrats, plus d'égard pour les Miniſtres de la Religon ; on ſe permet tout. Il n'y a plus ni frein, ni bornes à la licence, on *ramene tout aux lumieres du dix-huitieme ſiecle, aux fruits précieux de la nouvelle Philoſo-*

phie ; & voilà ce que M. Necker appelle *une distraction que les nouveautés politiques* ont opérées dans le caractere naturel de la Nation Françoise : elle n'étoit pas *faite*, il est vrai, *à ces nouveautes*, mais étoit-il à propos de l'y faire.

IIe. Réflexion. Il n'en est pas d'un édifice moral & politique comme d'un palais qu'un Prince se propose de construire en pierre ou en marbre. L'Architecte de ce palais est maître de son emplacement, il a le choix de son terrein, il peut en disposer, &, comme on dit, tailler en plein drap. Le réformateur au contraire, l'entrepreneur d'un plan politique, à moins qu'il ne soit appellé pour une colonie naissante, telle que celle des Etats-Unis de l'Amérique, trouve la place prise. Les édifices peuvent être plus ou moins solides ; mais ils sont construits, la machine est mon-

tée, tous les reſſorts ſont tendus, ils ont leur direction, ils ſont en activité; eſt-il prudent, eſt-il même honnête de ſe préſenter à un peuple ainſi conſtitué, & de lui dire en face. *Votre organiſation ne vaut rien. En voici une de mon invention. Elle eſt*, je vous en réponds, *infiniment ſupérieure à la vôtre : Eprouvez-la; vous n'y êtes pas encore fait*, elle pourra d'abord vous *diſtraire de votre caractere naturel*; n'importe, avec le temps & la patience, vous en contracterez l'habitude, vous en goûterez les avantages.

Et quelle eſt la Nation à laquelle on fait une pareille propoſition? A la Nation Françoiſe; c'eſt-à-dire à la Nation la plus attachée à ſes Rois, à ſes uſages, à ſa conſtitution; à la Nation, qui, depuis quatorze ſiecles, jette le plus grand éclat, jouit de la plus haute conſidération; au Royaume le plus floriſſant, que M. Boſſuet appelloit l'*hon-*

neur

neur de la chrétienté, & dans lequel ce grand homme reconnoiſſoit la *meilleure conſtitution d'Etat qui ſoit poſſible & la plus conforme à celle que Dieu même a établie.*

En vérité, M. Necker y penſe-t-il? Quoi! pour quelques abus qu'il croit découvrir dans notre adminiſtration, il n'imagine d'autre remede que d'engager le Souverain à faire *des ſacrifices, à s'impoſer des gênes à lui-même, & à ſes Succeſſeurs, à ſacrifier quelques-unes de ſes prérogatives.*

Mais en premier lieu, ces abus ſont-ils auſſi réels, auſſi multipliés, auſſi dangereux qu'il le prétend, & que le prétendent nos Philoſophes modernes. A les entendre, tout en France eſt abus; dans leurs volumineux écrits ils font un catalogue immenſe de nos abus, ils invectivent avec une eſpece de fureur contre nos abus, ils appellent comme d'abus des réglemens les plus ſimples &

les plus ſages. En ſecond lieu, quelle eſt la forme de gouvernement qui n'ait ſes inconvéniens & ſes abus? faudra-t-il ſous ce prétexte détruire tous les gouvernemens, s'expoſer à tout rompre, courir les riſques d'un ébranlement général, d'une révolution univerſelle? N'eſt-il pas infiniment plus à ſouhaiter que, malgré ces prétendus abus, *chacun demeure dans l'état auquel un long tems a accoutumé* le peuple, *que chaque peuple*, dit M. Boſſuet, *ſuive comme un ordre divin le gouvernement établi dans ſon pays*?

En troiſieme lieu, à qui de droit appartient la réformation des abus? n'eſt-ce pas au Souverain? Or, je m'en rapporte à M. Necker lui-même, qu'il nous *le diſe en ſon ame & conſcience, en fidele ſerviteur de Sa Majeſté*, pour me ſervir de ſes propres expreſſions, pag. 13. *penſe-t-il décidément*, que c'eſt par des *ſacrifices*, des *gênes*, des *entraves*, qu'il

mettra le pere de la grande famille en état de remédier aux abus qui pourroient s'y être gliſſés ? Eſt-ce en détruiſant, en affoibliſſant la conſtitution d'un Etat, qu'on vient à bout de l'améliorer, de le perfectionner ; n'eſt-ce pas au contraire le vrai moyen d'agraver les maux, d'appeſantir le joug du Monarque & des ſujets ?

En quatrieme lieu, eſt-ce pour propoſer à la Nation un nouvel *édifice*, une nouvelle conſtitution, que M. Necker a été appellé par le Souverain, & placé dans ſon Conſeil, avec l'applaudiſſement de tous les Ordres de l'Etat ? il s'agiſſoit uniquement, ſi je ne me trompe, d'un *déficit* plus ou moins réel, plus ou moins conſidérable, d'en examiner l'origine & la quotité, les moyens de le remplir, & les précautions à prendre pour l'empêcher de ſe reproduire. Voilà quel étoit au juſte l'objet de la vocation de cet habile calculateur, de

ce profond financier, généralement reconnu pour un homme d'ordre, économe & intégre. Quel rapport cette miſſion fiſcale & financiere peut-elle avoir avec les ſublimes fonctions de *Légiſlateur*, de *Réformateur*, de *Régénérateur*? Jean-Jacques a pu ſans doute aſpirer à la gloire de faire *une révolution*, de donner *une légiſlation* aux Polonois & aux Corſes; il n'avoit aucune part au Gouvernement de ces Nations, il étoit d'ailleurs ſollicité par leurs Chefs à s'occuper de ce travail. La poſition de M. Necker eſt-elle la même?

Enfin, car il n'eſt pas poſſible de tout dire, en ſuppoſant même une vocation particuliere de la part du Souverain, M. Necker n'auroit-il pas dû s'y refuſer? Oui, le parti le plus ſage, le ſeul parti qu'il eût à prendre étoit de ſe récuſer: étoit-il convenable en effet qu'un étranger, un proteſtant, un républicain prît ſur lui l'emploi, déjà ſi critique par lui-

même, de changer la conſtitution politique de la France, & de lui en ſubſtituer une nouvelle? qui ne ſait combien tous les peuples ſont délicats ſur cet article? Quel eſt l'homme médiocrement inſtruit dans notre hiſtoire qui ne ſe rappelle que la patrie de M. Necker a été, dès ſon origine, le foyer de tous les maux de la France; que fondée par Calvin ſon légiſlateur, non-ſeulement elle a toujours été & eſt encore ſujette aux plus violens orages; mais encore que c'eſt par elle & dans ſon ſein que ſont nés tous les principes anti-monarchiques; qui ont ébranlé preſque tous les Royaumes de l'Europe; que les diſciples de ce prétendu réformateur dévoués par ſyſtême à l'eſprit particulier, au goût de l'indépendance & de la liberté, après avoir ſecoué le joug de l'autorité ſpirituelle, ont toujours cherché & cherchent encore par-tout où ils ſe croient les plus forts, à s'affranchir de toute

autorité temporelle ; que ces prétendus réformés ont en conſéquence cent fois projetté de partager la France en petites républiques, toutes calquées ſur le modele de l'infortunée République de Genève ? On peut conſulter ſur ces faits importans, l'hiſtoire des variations, les éclairciſſemens, & la réponſe à M. *Baſnage*, par M. Boſſuet ; on peut y joindre les mémoires de *Sully*, Ecrivain non ſuſpect.

IIIe. Réflexion. M. Necker ajoute que l'édifice qu'il ſe propoſe de conſtruire en France, ſera pour nous *un Edifice inébranlable de bonheur & de proſpérité, qu'il en réſultera un ordre conſtant & invariable dans toutes les parties de notre adminiſtration.*

Dieu me préſerve de penſer que ces brillantes & pompeuſes promeſſes ſoient, de la part du Miniſtre, un pur charlataniſme ! Non, il eſt ſans doute forte-

ment perſuadé que ſa conſtitution politique eſt de nature à ne recevoir jamais aucune eſpece de ſecouſſe ; ſa vive perſuaſion lui tient lieu de motif. Peut-être comme Jean-Jacques, *ſacrifieroit-il ſa vie* à l'eſpoir de contribuer, par le ſuccès de ſon plan, au bonheur préſent & à venir de la Nation Françoiſe.

Si cela eſt, comme je le crois, ce Philoſophe eſt plus à plaindre qu'à blâmer : il eſt perſuadé, dira-t-il ; mais cela ne ſuffit pas, il ſeroit de plus néceſſaire qu'il perſuadât les autres ; or, qui jamais pourra ſe perſuader que dans un Empire immenſe, tel que la France, on parvienne à établir *un ordre conſtant & invariable, à conſtruire un édifice inébranlable de bonheur.* Quoi ! dans les choſes humaines, dans ce tourbillon perpétuel des préjugés, des erreurs, des paſſions, des folies, des extravagances en tout genre & de toute eſpece, vous voulez *un ordre conſtant &*

invariable, une conſtruction inébranlable ! Ne ſeroit-ce pas demander aux flots de la mer un calme perpétuel ? ne ſeroit-ce pas exiger que les vents impétueux ceſſaſſent d'élever des tourbillons de pouſſiere ?

A peine les loix du ſage Solon ont-elles ſubſiſté un demi-ſiecle dans Athènes. Licurgue n'a pu donner aux ſiennes une certaine ſtabilité, qu'en faiſant jurer aux Spartiates qu'ils les obſerveroient inviolablement juſqu'à ſon retour. L'*édifice politique* conſtruit par Numa, d'après les inſpirations préſumées de la nymphe Egerie, a mille fois éprouvé des ſecouſſes qui ont amené à la longue le deſpotiſme & la tyrannie. La patrie de Jean-Jacques qui n'eſt qu'un point dans l'Europe, voit tous les jours couler le ſang de ſes citoyens, les Bourgeois armés contre les Magiſtrats, ceux-ci forcés d'appeller au ſecours de la conſtitution trois grandes Puiſſances char-

gées de la garantir ; & malgré la garantie, cette conſtitution ſe change, s'altere & ſe modifie en cent manieres différentes, &c, &c; & l'on oſe promettre à la France un édifice inébranlable de bonheur, un ordre conſtant & invariable ! Le croye qui voudra, pour moi je déclare hautement que je n'y crois pas.

Non, je n'y crois pas. Car enfin, indépendamment de l'ordre phyſique & méchanique qui eſt l'idole de nos économiſtes, il exiſte pour l'eſpece humaine un ordre moral. M. Necker en convient ; il eſt également convaincu que cet ordre moral porte uniquement ſur la liberté, que rien n'eſt plus verſatile, plus inconſtant, plus variable parmi les hommes iſolés ou réunis, que l'uſage, bon ou mauvais de cette faculté ; comment au milieu de cette prodigieuſe inſtabilité que nous éprouvons tous les jours, ſe promettre, comment promettre

aux autres *un ordre conſtant & invariable, un bonheur inébranlable*?

» Il n'y a que les Dieux qui ſoient » immortels, remarque judicieuſement » l'Auteur des Entretiens de Pho- » cion (1) : les Empires, les Répu- » bliques ſe forment, s'élevent, & leur » proſpérité même, dont ils abuſent » toujours, eſt toujours le ſigne de leur » décadence : ouvrage des hommes, » ils portent l'empreinte de leur foi- » bleſſe, ils ſont ſujets comme eux à » la maladie, à la caducité & à la » mort ».

M. Necker à donc tort de nous flatter *d'un bonheur inébranlable*. Une promeſſe de cette nature eſt bonne pour les citoyens *de l'Utopie*, mais elle ne vaut rien pour des *enfans d'Adam*. Il a de plus tort de nous conſtruire ſon

(1) Phoc. premier Ent. p. 2.

édifice ſur les débris d'une conſtruction politique à laquelle nous ſommes accoutumés, & qui, depuis tant de ſiecles, fait notre bonheur. Il a enfin tort, & très-grand tort, de propoſer ſa nouvelle conſtitution dans un tems où les *nouveautés politiques*, témérairement haſardées par les Jean-Jacques, les Gebelins, les Boullangers, les Economiſtes, non-ſeulement *diſtraient la Nation Françoiſe de ſon caractere naturel*, mais la précipitent dans les horreurs d'une diſcorde civile, terribles avant-coureurs de maux encore plus funeſtes.

Ces réflexions ſur le nouveau plan, annoncé par M. Necker, paroîtront ſans doute ſuffiſantes; voyons ce qu'on doit penſer des baſes principales ſur leſquelles il prétend élever ſon édifice.

III.

Réflexions ſur la baſe fondamentale du nouvel edifice.

Les Etats-Généraux ſont la baſe

fondamentale de l'édifice projetté par M. Necker. Il veut 1°. que ces Etats ſoient formés de mille citoyens, librement élus, deux cents cinquante du Clergé, deux cents cinquante de la Nobleſſe, cinq cents du Tiers-Etat; 2°. que ces Etats ſe ſuccedent à des époques fixes, & déterminées par une loi ſtable & perpétuelle. Il attribue 3°. à ces Etats des pouvoirs très-étendus.

Or, ſous aucun de ces rapports, les Etats-Généraux ne peuvent être une baſe ſolide de l'édifice que M. Necker nous annonce. Et d'abord, ſans m'arrêter à la forme & à la compoſition de ces Etats-Généraux, à laquelle il paroît attacher une grande importance, & que je crois très-indifférente, j'obſerve 1°. que ces Etats, conſidérés en eux-mêmes, ne peuvent jamais être une baſe ſolide; je n'en veux d'autre preuve que l'autorité de M. Necker lui-même. Il dit, page 25 de ſon Rapport, que *les Aſſemblées Nationales, ſans un guide, pourroient*

s'égarer ; que par des révolutions imprévues, l'édifice peut s'écrouler ; que les générations ſuivantes peuvent ne pas vouloir du bonheur préparé à la génération préſente.

Ces aveux, tous fondés ſur l'expérience & ſur l'inſtabilité naturelle aux choſes humaines, ſont précis. Il ne m'en faut pas davantage, & je dis : le fondement de ſyſtême politique porte ſur les Aſſemblées Nationales ; or ces Aſſemblées peuvent *s'égarer*, ſelon M. Necker, *elles ont beſoin d'un guide, l'édifice qu'elles ſoutiennent peut s'écrouler, les générations futures peuvent ſe refuſer au bonheur, dont ces Aſſemblées* ſont la baſe. On ne peut donc rien élever de ſolide, de ſtable, d'*inébranlable* ſur les Aſſemblées Nationales ; les promeſſes de notre Philoſophe, toutes ſes belles paroles portent donc évidemment à faux. Si l'Architecte lui-même annonce tant d'inquiétude ſur la ſolidité

de ſon bâtiment, n'y auroit-il pas de l'extravagance ou de l'imbécillité à faire fonds ſur une pareille conſtruction ?

Je vais plus loin. M. Necker veut *un guide* à ſes Aſſemblées Nationales, *ſans un guide*, dit-il, elles peuvent *s'égarer*; & le guide qu'il leur donne, eſt *le Souverain.*

Le Souverain eſt donc le flambeau qui dirige & éclaire ces Aſſemblées; il eſt, ajoute-t-il, *le Protecteur de la Juſtice*, *le Défenſeur des foibles. C'eſt en quoi conſiſtent toutes les grandes fonctions du pouvoir ſuprême*, les ſeules qu'il plaît à M. Necker de laiſſer au Souverain. Si cela eſt, comment le Souverain, en s'environnant des Députés de la Nation, *ſe délivrera-t-il, pour toujours, des incertitudes, des balancemens, des défiances & des regrets* ? Comment la Nation ſera-t-elle, pour le Souverain & ſes ſucceſſeurs, *un Conſeil ſtable & permanent, un génie qui*

ne s'éteint jamais, *un génie qui fait des progrès avec les ſiecles*. Quoi ! le guide, le vrai guide, le guide unique & eſſentiel des Etats-Généraux, ſe mettra tout à coup au-deſſus *des incertitudes & des regrets*, pourvu qu'il conſulte une Aſſemblée, qu'on nous aſſure capable de *s'égarer* : la Nation deviendra tout à coup, pour le Roi & ſes ſucceſſeurs, *un génie qui ne s'éteint jamais* ; le Souverain, avec ce génie, ſera néceſſairement *infaillible*, quoiqu'il ſoit lui-même *le guide*, le conducteur & le flambeau de *ce génie*. Ce génie fera *des progrès avec les ſiecles*, & le Souverain, conducteur du génie, ne fera pas avec les ſiecles les mêmes progrès !

Certes, M. Necker a raiſon de nous prévenir, page 23, qu'au milieu *des travaux de toute eſpèce*, *qui lui laiſſent ſi peu de momens*, *il ne peut mettre de l'ordre dans ſes réflexions*, qu'il *s'abandonne au ſentiment*, que *le ſentiment eſt*

un guide ſupérieur à toutes les ſpéculations de l'eſprit. Permis ſans doute à M. Necker de s'abandonner *au ſentiment*, puiſqu'il le veut ainſi. Mais où a-t-il vu que *le ſentiment* doive juſtifier le déſordre dans les idées, qu'il doive excuſer les contradictions & les diſparates? Pourquoi veut-il que le *ſentiment* ſoit un *guide ſupérieur* aux lumieres de la raiſon. Ne ſait-il pas, ne doit-il pas ſavoir, qu'indépendamment du *ſentiment*, la divine providence a fait préſent à l'homme de la raiſon, du rapport de ſes ſens, du témoignage des autres hommes & de la révélation elle-même, pour lui ſervir de guide dans les différens objets de ſes connoiſſances. C'eſt donc un parti peu raiſonnable & peu refléchi que celui de s'abandonner *au ſentiment* & de mépriſer les autres ſources de lumieres, dont l'Etre ſuprême nous a gratifié : c'eſt ce qui a perdu le Citoyen de Geneve; ſa philoſophie eſt toute

ſentimentale.

ſentimentale. Il rejette également & la raiſon, & le rapport de nos ſens, & les monumens hiſtoriques, & ceux même qui contiennent la révélation, en un mot, il s'eſt *abandonné au ſentiment*, il s'en eſt tenu là. Qu'eſt-il arrivé? Jean Jacques a lu, dans le ſentiment, que l'eſpece humaine eſt ſortie des mains de la Nature dans un état de ſtupidité, que cet état a été pour elle un véritable âge d'or, qu'elle y a paſſé des jours ſereins & tranquilles durant des milliers de ſiecles, qu'elle ne s'eſt dépravée & rendue malheureuſe que depuis le moment où, quittant les ours & les forêts, elle s'eſt livrée à nos funeſtes inſtitutions ſociales, aux arts, aux lettres, aux ſciences, à toutes les ſuites de l'état ſocial, qu'enfin l'unique remede aux maux de l'humanité ſeroit qu'elle abjurât toutes ces inſtitutions, & qu'elle rentrât dans les bois, contente d'y trouver du gland, de l'eau, du ſommeil & des femelles.

Voilà, j'en demande pardon à M. Necker, le terme auquel eſt venu aboutir, dans le plus célèbre de ſes concitoyens, le goût du *ſentiment*, l'abandon *au ſentiment*. Certainement ſi M. Necker ne s'étoit pas *abandonné au ſentiment* il auroit mis plus d'*ordre dans ſes réflexions*, moins de confuſion dans ſes idées, moins d'inconſéquence dans ſes raiſonnemens; il auroit vu que les Aſſemblées Nationales, ſouvent utiles, quelquefois néceſſaires, ne ſeront jamais, de quelque maniere qu'on les compoſe, des Aſſemblées d'intelligences céleſtes; qu'elles ſeront eſſentiellement formées d'individus de l'eſpèce humaine, plus ou moins nombreux, plus ou moins éclairés, plus ou moins vertueux; qu'avec ces individus entreront par conſéquent dans le lieu de l'Aſſemblée toutes les paſſions inſéparables de l'humanité, l'ignorance, les erreurs, les préjugés dans les uns, l'ambition, l'orgueil, le deſir de ſe diſtinguer, la manie du ſyſ-

tême dans les autres, l'eſprit d'indépendance, la folie de l'égalité, l'amour exceſſif de la liberté, l'intérêt perſonnel & excluſif, le malheureux eſprit de corps dans ceux-là, la foibleſſe naturelle à l'homme dans tous; qu'au milieu de ce conflit, les bonnes intentions ſe croiſeront néceſſairement, les méfiances, les jalouſies, les haines, les diſputes ſe mettront de la partie, & qu'enfin, par toutes ces raiſons, ſouvent les Aſſemblées Nationales, non-ſeulement pourront *s'égarer*, mais *s'égareront* en effet.

Voilà le vrai, quoiqu'en ait pu dire à M. Necker *le ſentiment* qu'il a choiſi pour *guide*, & dans lequel, à l'exemple de Jean Jacques, il paroît mettre toute ſa confiance; d'où il réſulte que les Etats-Généraux peuvent *s'égarer*, que le Conſeil du Souverain & ſes Miniſtres peuvent *s'égarer*, que le Souverain lui-même peut *s'égarer*; il faudroit être aveugle pour n'en pas convenir; d'où il

réſulte encore que dans toute eſpèce de Gouvernement démocratique, ariſtocratique, monarchique mixte, monarchique tempéré, monarchique abſolu, ceux qui ſont à la tête des Etats peuvent *s'égarer*; d'où il réſulte de plus que le parti le plus ſage que les Peuples aient à prendre, c'eſt de ſe ſoumettre à la forme du Gouvernement qu'ils trouvent établis, & à laquelle un long temps les a accoutumés; d'où il réſulte enfin que vouloir troubler, déranger, dénaturer, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, cette forme de Gouvernement, c'eſt être, comme le diſoit le grand Boſſuet, non-ſeulement *ennemi de Dieu*, mais *ennemi public*.

J'obſerve, en ſecond lieu, qu'en conſéquence de ces principes ſimples, mais inconteſtables, on voit ce qu'il faut penſer du retour ſucceſſif des Etats-Généraux.

N'eſt-il pas évident 1°. que ces Aſſem-

blées, ſujettes, par leur nature, à l'erreur & à l'égarement, de l'aveu de M. Necker, ſeroient de plus néceſſairement très-diſpendieuſes pour la Nation, ſuſpendroient à chaque période de leur retour une infinité de travaux & d'affaires, ſeroient en conſéquence très-préjudiciables aux intérêts réels d'un grand nombre de citoyens actifs & laborieux; 2°. ſi M. Necker ne s'étoit pas abſolument concentré dans *le ſentiment*, n'appercevroit-il pas que le Souverain ne doit pas ſoumettre ſi fréquemment à la diſcuſſion de ſes Sujets les beſoins de l'Etat & les reſſources qui lui manquent; n'y a-t-il pas lieu de craindre que, dans ces diſcuſſions trop multipliées, les têtes ne s'échauffent, l'autorité ne ſoit compromiſe, la tranquillité publique ne ſoit altérée; 3°. il peut, ſans doute, arriver, qu'en certains cas, ces Aſſemblées ſoient néceſſaires; mais eſt-il de la prudence d'en établir *le retour périodique* par une loi

fixe & permanente. Elles n'auroient donc plus beſoin de la convocation du Souverain, elles ſe formeroient donc d'elles-mêmes, elles ſeroient donc abſolument indépendantes, ſur tous rapports, de la volonté du Souverain; que M. Necker concilie, s'il le peut, ces conſéquences avec les principes fondamentaux de la vraie Monarchie? 4°. il en eſt de ces criſes, pour le corps politique, comme de celles qui affectent le corps humain; ſi les remedes, un peu violens, ne rétabliſſent pas l'harmonie de la machine & l'équilibre des humeurs, ils détruiſent, à coup sûr, la machine elle-même.

Auſſi voyons-nous que jamais, en France, on n'a connu cette *ſucceſſion périodique* des Etats-Généraux. Jamais ils ne ſe ſont aſſemblés d'eux-mêmes; nos Rois en ont toujours fait la convocation, lorſqu'ils l'ont jugé néceſſaire; ils en ont toujours réglé le lieu, le tems, la forme, l'objet, la durée; ils les ont

toujours regardé comme des reſſources dans les momens de criſes, dans les beſoins extraordinaires de l'Etat.

Pourquoi donc à l'occaſion d'un *déficit* paſſager, vouloir aſſujettir aujourd'hui la France à un nouveau régime. Quoi ! parce que le pere de la grande famille avertit ſes enfans qu'il eſt dans la détreſſe, qu'il a beſoin pour le moment d'un prompt & puiſſant ſecours, ces enfans dénaturés auroient la cruauté d'entreprendre, en profitant du malheur de leur pere, de le *gêner, lui & ſes Succeſſeurs*, à perpétuité ! Ils exigeroient qu'il fît en ſon nom & au nom de ſes héritiers, le ſacrifice des prérogatives de ſa couronne ! Ils oſeroient le mettre en tutelle *ſous la direction d'un Conſeil ſtable & permanent, du génie de la Nation, de ſes repréſentans* aſſemblés périodiquement & ſans ſon aveu *aux Etats-Généraux* !

Ne ſeroit-ce pas prononcer contre le Chef, le Pere & le Roi de la fa-

mille, une eſpece d'interdiction ? ne ſeroit-ce pas lui déclarer que ne le croyant plus en état de gérer les affaires, ſa famille ſe charge de lui nommer des Curateurs ?

Non jamais, quel que ſoit l'aſcendant de M. Necker, jamais la Nation Françoiſe, cette aimable & généreuſe Nation ne ſera tentée de ſe prêter à un pareil projet : elle ne voudroit pas s'avilir à ſes propres yeux & aux yeux de tout l'Univers.

Enfin j'obſerve en troiſieme & dernier lieu, que M. Necker attribue aux Etats-Généraux le pouvoir de régler ce qui concerne la légiſlation civile & criminelle, les impôts, les dépenſes de l'Etat & celles du Souverain, les lettres de cachet, la liberté de la preſſe, & prétend que le vœu du Tiers-Etat s'appellera toujours le vœu national.

Sur quoi je prends la liberté de lui repréſenter que ces différentes aſſertions

tendent à tout brouiller ſur l'article important de l'autorité.

Et pour commencer par la derniere de ces aſſertions, que ſignifie cette phraſe ſinguliere, *le vœu du Tiers-Etat ſera toujours le vœu national* ? Quoi ! dans la République Romaine, le vœu des Plébéïens étoit tout, celui des Patriciens, du Sénat, des Chevaliers Romains, n'étoit rien ! En Angleterre, le vœu des Communes eſt le vœu de la Nation entiere ; & le vœu du Parlement, le vœu du Souverain ne méritent aucune conſidération ! En France, dans les Aſſemblées nationales, eſſentiellement compoſées des trois Ordres, *le vœu du Tiers ſera*, ſi nous en croyons M. Necker, le *vœu national*. Qu'il nous diſe donc auſſi que le triangle a toujours été, eſt, & ſera toujours une ſimple ligne droite.

On croiroit que ce profond Calculateur ne juge des objets que par leur nombre, & non par leur valeur intrin-

ſeque. Qu'il ſe rappelle au moins que le ſage Phocion ſur les pas de Solon » ne » comptoit pour citoyens que les poſſeſ- » ſeurs des terres, & ne donnoit aux ar- » tiſans aucune part à l'adminiſtration » publique, parce que, diſoit-il, *l'in-* » *quiétude & l'inſolence du peuple ne* » *connoiſſoient point de bornes* (1) ».

Les autres aſſertions de ce Protecteur de la démocratie & des Communes, ne ſont pas mieux fondées. Il donne aux Etats Généraux des pouvoirs immenſes, & parle à cette occaſion *des gênes* que le Souverain veut s'impoſer, des *ſacrifices* qu'il veut faire, des *prérogatives* auxquels il veut renoncer pour ſon propre bonheur & pour celui de la Nation.

De bonne foi, a-t-il ſérieuſement réfléchi ſur ces grands objets? croit-il qu'il en ſoit de la Monarchie Françoiſe com-

(1) Phot. rem. p. 216.

me de la République Genevoiſe, qu'on monte & qu'on démonte à volonté ? croit-il que nos Rois ſoient les maîtres de renoncer aux prérogatives de leur couronne, de les morceler, de les partager, d'en faire des ſacrifices. Non, toutes les prérogatives de la couronne de France ſont également inaliénables. Telles nos Rois les reçoivent de leurs Ancêtres, telles ils doivent les tranſmettre à leurs Succeſſeurs.

Si donc les pouvoirs énoncés dans le rapport appartiennent à nos Souverains; s'ils entrent dans la conſtitution de la Monarchie Françoiſe; s'ils en ſont des appanages inſéparables, nos Rois ne peuvent s'en déſaiſir en faveur d'aucun corps de la Nation, ni même en faveur de la Nation entiere, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être.

Je ſais que les flatteurs du peuple, élevés à l'école de la nouvelle Philoſophie, penſent différemment. Ils m'accuſeront d'être le flatteur des Rois. Mais

récriminer n'eſt pas répondre. Qu'ils raiſonnent s'ils le peuvent.

N'eſt-il pas certain que la Monarchie Françoiſe eſt une vraie Monarchie, une Monarchie *abſolue*. Qu'on y prenne garde, je dis *abſolue*, je ne dis pas *arbitraire* ou *deſpotique*. C'eſt l'expreſſion qu'employoit M. Boſſuet, pour caractériſer le Gouvernement François. » *En* » *France*, diſoit ce grand homme, l'au- » torité royale eſt *abſolue*, parce que » le Prince ne doit rendre compte à per- » ſonne de ce qu'il ordonne. Point de » force coactive contre le Prince ». M. Necker, exprime la même choſe en d'autres termes. » Le Souverain d'un » Royaume tel que la France, peut tou- » jours, dit-il, quand il le veut, aug- » menter les impôts. C'eſt ce pouvoir » qui conſtitue la grandeur ſouveraine. » Dans un Etat monarchique le Souve- » rain eſt ſeul l'interprête des beſoins de » l'Etat. Seul il ordonne. Dans un pays

» monarchique, la ſeule volonté du » Prince fait la loi ».

L'autorité du Monarque n'eſt cependant pas *arbitraire*, ajoute M. Boſſuet. » Sans craindre qu'on le contraigne, » ſon pouvoir a des *bornes*. Il a les » bornes 1°. de la raiſon & de l'équité; » 2°. de ſon propre intérêt; 3°. de certaines loix fondamentales, contre leſquelles on ne peut rien faire qui ne » ſoit nul. 4°. Les Rois s'aſtreignent à » certaines loix, pour s'empêcher d'être » ſurpris ou prévenus, parce qu'ils ſentent que la puiſſance outrée ſe détruit elle-même. Pouſſer plus loin la » précaution, continue M. Boſſuet, » ce n'eſt pas zele du bien public, » c'eſt eſprit de révolte & d'indépendance ».

La France eſt donc une Monarchie abſolue, c'eſt l'idée que nous en avons. C'eſt l'idée que nos peres nous en ont laiſſée. C'eſt l'idée que nous en devons laiſſer à nos neveux. C'eſt l'idée qu'en

ont tous les peuples de l'Europe. Le Monarque, en France, réunit donc sur sa tête tous les pouvoirs de la souveraineté. Il a donc le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire, le pouvoir d'exiger des impôts, le pouvoir de faire la paix ou la guerre, de contracter des alliances avec les puissances étrangeres; ou comme parle M. Bossuet; » au Prince seul appartient le » commandement légitime, à lui seul » la force coactive, à lui seul le soin » général du peuple, à lui les ouvrages » publics, à lui les places & les armées, » à lui les décrets & les ordonnances, » nulle puissance que dépendante de la » sienne, nulle assemblée que par son » autorité, en lui seul est réunie toute » la force de l'Etat, lui seul est ar- » mé, &c. »

S'il en est ainsi, que deviennent ces pouvoirs distribués avec tant de profusion aux Assemblées nationales? Que M. Necker s'explique nettement. Nos Mo-

narques ſe démettront-ils de la propriété de ces pouvoirs entre les mains de la Nation? Alors n'étant plus propriétaires des pouvoirs inhérens à la ſouveraineté, ils ne ſeront plus Souverains, la Nation ſera tout, elle ſera Souveraine; la propriété des pouvoirs repoſera toute entiere ſur la tête de la Nation aſſemblée, ou plus conformément aux principes de M. Necker, ſur la tête du Tiers-Etat & des Communes; alors le Gouvernement François eſt une pure démocratie, le Cromveliſme anglican, aujourd'hui ſi déteſté parmi les Anglois, prend la place de la Monarchie Françoiſe & renaît en France.

M. Necker dira-t-il que nos Rois ſe réſerveront la propriété des pouvoirs; mais qu'ils en laiſſeront aux Etats-Généraux l'exercice & l'uſage. En ce cas, de deux choſes l'une; ou ces pouvoirs ſeront exercés indépendamment de la volonté du Souverain, & pour lors nos Rois reſſembleront aux anciens Empe-

reurs du Japon. Ces Princes propriétaires sans exercice de la puissance souveraine, recevoient les respects, les hommages, les adorations même de leurs sujets, ils vivoient dans la splendeur, les plaisirs, la plus indolente oisiveté, tandis que le Maire du Palais, chargé de l'exercice du pouvoir souverain, ménageoit les momens favorables d'en réunir sur sa tête & l'exercice & la propriété.

Ou les Etats-Généraux exerceront les pouvoirs que leur attribue M. Necker avec l'esprit de soumission, de dépendance & de subordination à la volonté du Souverain; alors nos Rois n'ont plus ni *sacrifices* à faire, ni *gênes* à s'imposer: il n'y a plus de *prérogatives* à *sacrifier*. Toutes ces expressions dictées sans doute par le *sentiment*, ne signifient plus rien. Elles ne présentent aucune idée.

Il n'est pas possible en effet que dans une vaste Monarchie le Prince

exerce

exerce immédiatement, & par lui-même, tous les pouvoirs de la ſouveraineté. Il faut donc qu'il en confie l'exercice à des Officiers qui puiſſent s'en acquitter à ſa décharge & en ſon nom. Il faut que, pour ſe mettre à l'abri des ſurpriſes & des erreurs, il ait toujours auprès de lui & dans les Provinces des hommes integres, des Magiſtrats éclairés qui l'inſtruiſent des abus à corriger, des maux à prévenir, des remedes à employer. Il eſt même à propos que, dans certaines criſes, le pere de la grande famille s'environne avec une bonté vraiment paternelle des lumieres d'un nombre de ſes enfans aſſez conſidérable pour repréſenter la Nation entiere raſſemblée autour de ſon Trône. Mais, ni dans ces circonſtances ni dans aucune autre, le Prince ne doit abandonner les rênes du Gouvernement, parce qu'*à lui ſeul appartient toujours le ſoin général du Peuple*. Il eſt toujours le maître, parce qu'il eſt toujours Monarque. N'ai-je

donc pas raiſon de conclure que les aſſertions de M. Necker ſont toutes confuſes, obſcures, équivoques, que ſon *édifice* politique, loin d'être *inébranlable*, croule de toutes parts.

Tel ſera néceſſairement le ſort de toutes ces conſtructions biſarres dont nos réformateurs modernes nous tracent des plans, non d'après les monumens, l'expérience & les faits, mais d'après les élans d'une imagination exaltée, qu'ils décorent des beaux noms de *nature*, *ordre naturel*, *conſcience*, *ſentiment*. Je l'ai déjà dit, on ne ſauroit trop le répéter : Malheur aux Souverains qui ſe laiſſeront éblouir par les apparences trompeuſes de ces dangereux ſyſtêmes. Les Princes vertueux, les Princes doués d'une ame bonne, honnête & ſenſible, ſont les plus expoſés à ce genre de ſéduction. La douce eſpérance dont on les flatte qu'ils vont rendre les hommes à jamais heureux, eſt le charme ſecret qu'on

emploie pour les enyvrer. Quel remede contre un charme ſi puiſſant ? point d'autre que la belle & touchante priere du jeune Salomon : « Dieu de mes peres, envoyez-moi ; du haut des cieux, la ſageſſe qui préſide à vos conſeils. Donnez-moi l'eſprit de prudence & de diſcernement, ſans quoi jamais je ne pourrai gouverner ce Peuple immenſe, ce Peuple qui vous eſt ſi cher. »

FIN.